



Déclaration CGT au CCE de Thales S.A. du lundi 2 février 2009

Permettez-nous, représentants CGT des salariés, d'aborder une question difficile devant ce CCE. D'abord, levons toute ambiguïté : il ne s'agit pas de prendre une position partisane dans un conflit opposant deux Etats.

Il s'agit d'une demande de réflexion sur la destination finale, et donc l'utilisation finale des systèmes armes réalisés par la société THALES dans laquelle nous travaillons.

La déclaration confédérale CGT, à laquelle nous sommes affiliés, du 26 janvier, à l'occasion du Cessez-le-feu à GAZA, demande l'arrêt de la coopération militaire et de la vente d'armes, notamment françaises à l'Etat d'Israël, et la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël.

L'actualité a souligné de nombreux projets de coopérations, et pas seulement des projets entre THALES et des sociétés israéliennes d'armements. Nous pensons en particulier à un accord récent sur les drones, avec la société ELBIT SYSTEMS.

Or, à quoi ont servi les drones dans l'opération de Gaza ? La question mérite d'être posée. A démasquer et à détruire de dangereux terroristes ?

Les experts militaires, même si toutes les conclusions ne sont pas encore tirées, mettent déjà en avant les « résultats » de l'opération israélienne à GAZA :

Elle a tué 1 300 Palestiniens, blessé plus de 5 000, les deux tiers sont des femmes et des enfants, presque tous sont victimes de l'aviation. Alors qu'ils constatent l'absence quasi-complète de pertes israéliennes. Tout cela, sans mettre fin aux tirs de roquettes des différentes organisations de résistances palestiniennes à Gaza dont le Hamas. Il ne s'agit pas de guerre asymétrique, ni de guerre de contre-insurrection, les experts devront donc inventer un nouveau terme, comme « guerre à réponse disproportionnée ». ? Mais qu'est-ce que la bonne proportion dans ce domaine ?

Citons **Shlomo Sand**, historien israélien, ancien étudiant de l'Ecole des hautes études en sciences sociales à Paris, professeur à l'université de Tel-Aviv : «Le Hamas est-il éliminé ? Avons-nous renforcé le camp de la paix chez les Palestiniens ?»; et en Israël peut-on renforcer les partisans de la paix ?

Très souvent, la Direction Générale, à grand renfort de publicité, a mis en garde les salariés sur les aspects déontologiques, encore récemment sur la précaution à prendre en matière de corruption (le 22 décembre 2008).

Ici, il ne s'agit pas de corruption. Il s'agit de réfléchir à la finalité de nos systèmes d'armes et de leurs conditions d'utilisation, à la finalité du travail des salariés.

Déontologiquement, THALES peut-il continuer à passer des accords commerciaux avec un pays qui est accusé de crime de guerre par de nombreuses ONG (la Fondation Frantz Fanon, Amnesty International France, la Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme et son affiliée française ...), particulièrement à propos de ciblage de civils, ou de la destruction des matériels des organisations humanitaires ou de soins, et dont certains sont agréées par le Ministère des Affaires Etrangères ?

Rien ne peut justifier que les salariés du Groupe participent indirectement à des activités condamnables. Le Code d'éthique, dont s'est doté le Groupe, s'y oppose, précisément dans ce contexte.

L'image du groupe THALES est en jeu, celle des salariés également.